

Connexions

Bulletin d'information de la Commission des droits de la personne du Manitoba

Volume 3, numéro 4

avril 2003

THE MANITOBA
HUMAN RIGHTS
COMMISSION



LA COMMISSION DES
DROITS DE LA PERSONNE
DU MANITOBA

Visitez notre site Web à l'adresse
suivante : www.gov.mb.ca/hrc

La Journée du droit célèbre le vingtième anniversaire de la Charte canadienne des droits et libertés

Le complexe du Palais de justice de Winnipeg est d'ordinaire un endroit très fréquenté, mais le dimanche 13 avril il y avait plus d'affluence que d'habitude. Effectivement, des centaines de personnes s'y rassemblaient pour participer aux célébrations entourant la Journée du droit. Elles sont venues regarder des expositions, assister à des séances informationnelles sur le droit, visiter l'ensemble du Palais de justice, assister à une séance extraordinaire de la cour de la citoyenneté, ainsi qu'à des procès fictifs mis en scène par des étudiants.

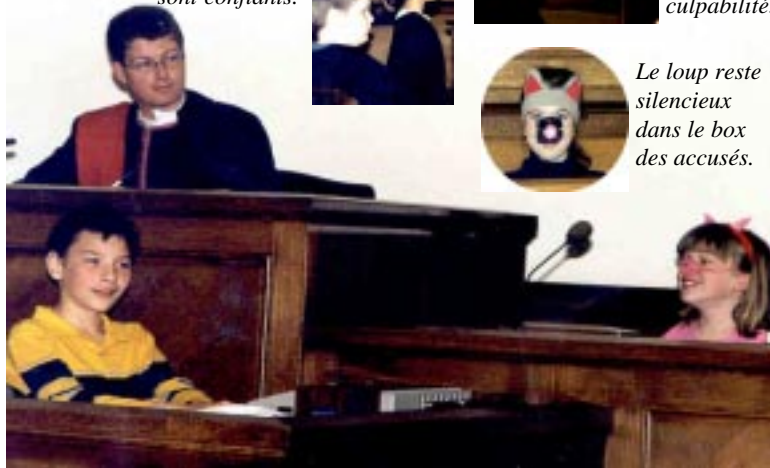
*Les procureurs
de la Couronne
sont confiants.*



*La défense
s'étonne du
verdict de
culpabilité.*



*Le loup reste
silencieux
dans le box
des accusés.*



Le juge assiste au témoignage de la mère des Trois Petits Cochons lors d'un procès fictif monté par les élèves de l'école Grosvenor dans le cadre de la Journée du droit. Le procès s'inspire effectivement de ce conte pour enfants.

La Journée du droit se célèbre chaque année aux alentours de la date anniversaire de la proclamation de la Charte canadienne des droits et libertés. Les personnes qui se sont rendues à cette journée d'accueil ont eu l'occasion de s'informer au sujet de l'appareil judiciaire, ainsi que de poser des questions aux collaborateurs des plus de 20 organismes parajuridiques participant à l'événement, dont la Commission des droits de la personne du Manitoba.

Cette année marquait le 20^e anniversaire de la proclamation de la Charte canadienne des droits et libertés. Le Procureur général, M. Gord Mackintosh, affirmait que « la Charte sert depuis deux décennies d'infrastructure permettant d'assurer la protection de nos droits démocratiques et de nos libertés publiques, dont les libertés de religion, d'expression et d'association ».

La Journée du droit relève d'une initiative de l'Association du Barreau canadien et sa célébration dans cette province est une réalisation conjointe de l'Association du Barreau du Manitoba et de Justice Manitoba.

Les droits en question

Janet Baldwin - Présidente

Les droits dans le cadre du mariage

Le Comité permanent de la Chambre sur la justice et les droits de la personne s'est réuni à Steinbach (Manitoba) le 4 avril pour y tenir des audiences publiques sur le mariage et la reconnaissance juridique des unions de conjoints de même sexe.

La commissaire Elliot Leven et moi-même y représentaient la Commission des droits de la personne. Nous avons recommandé très instamment que le Gouvernement du Canada élimine l'exigence voulant que le mariage soit l'union d'un homme et d'une femme, permettant ainsi aux conjoints de même sexe de se marier. Exclure les conjoints de même sexe de ce droit est discriminatoire et constitue une violation des droits en matière d'équité des gays et des lesbiennes.

Une autre solution proposée dans le document de travail du Ministère de la Justice consisterait à conserver le mariage comme une union de personnes de sexe opposé, tout en établissant un système parallèle d'unions civiles ou de partenariats domestiques dans le cas des « autres relations conjugales ». Nous soutenons que cette option ne suffit pas pour éliminer les éléments discriminatoires relatifs à l'orientation sexuelle de la législation matrimoniale et qu'elle ne répond pas adéquatement à des questions d'égalité en vertu de la Charte.

La très honorable Beverly McLachlin, juge en chef du Canada, dans son allocution prononcée à l'occasion du Symposium LaFontaine-Baldwin 2003, s'exprimait comme suit : « Les déclarations formelles d'égalité ne suffisent pas pour éliminer la discrimination et l'exclusion. En fait, elles peuvent même les perpétuer. L'égalité formelle correspond à un traitement « séparé mais égal ». Le groupe est circonscrit, qualifié de « différent »; on dit à ses membres qu'ils sont égaux, mais avec une restriction importante : ils sont égaux dans leur propre milieu. »

Nous avons également rejeté toute approche visant à créer un système d'enregistrement neutre, le mariage étant laissé au ressort exclusif des particuliers et de leurs institutions religieuses. Une telle mesure continuerait d'exclure du mariage de nombreux couples du même sexe, ainsi que des couples de sexe opposé qui ne sont pas membres d'une institution religieuse.

Le Code des droits de la personne du Manitoba statue que « tous les particuliers ont le droit d'être traités, en toutes choses, selon leurs mérites personnels et de bénéficier de chances égales ». L'exclusion des couples de même sexe du droit au mariage va à l'encontre de ce principe.

Egalité des chances et absence de discrimination

Profil d'une Commissaire

Roberta Frederickson

Pendant son enfance, Roberta s'est toujours perçue comme socialement défavorisée. Dans son cas, ce sentiment lui a permis de devenir plus forte et plus déterminée à défendre ses droits. Ce sont les actes d'intimidation subis par sa propre fille à l'école, toutefois, qui lui ont permis de prendre conscience des effets



du harcèlement sur les autres et particulièrement sur les femmes.

Actuellement, en plus de ses fonctions à titre de commissaire des droits de la personne, Roberta anime également des discussions sur les droits de la personne et sur le

respect en milieu de travail pour le syndicat des Travailleurs et travailleuses canadien(ne)s de l'automobile. « Chaque participant apporte un élément nouveau dans la salle de classe. Chacun a une histoire ou une expérience à partager, et certains proposent même des nouveaux moyens de s'attaquer à la discrimination », affirme-t-elle.

Malgré toutes ces années passées à animer des discussions sur des thèmes relatifs aux droits de la personne, Roberta est étonnée de constater « que même de nos jours, il puisse encore y avoir des gens qui croient que la discrimination a disparu ».

En plus d'être commissaire des droits de la personne, animatrice et mère seule, Roberta travaille également à temps plein. Elle est notamment employée de l'Hôtel Fort Garry, où elle a pris, au fil des ans, une part très engagée aux activités syndicales. Roberta a suivi des cours d'administration syndicale, a été élue d'abord vice-présidente locale, puis déléguée du personnel.

Deux personnes ont considérablement influencé le parcours syndical de Roberta : le premier étant son père et l'autre une collègue au sein du syndicat. « Mon papa est un membre syndiqué de longue date et je l'ai beaucoup écouté. Ma représentante syndicale au niveau national, Karen Naylor, a également été une grande force motrice. »

Plus récemment, on a demandé à Roberta de siéger au comité directeur de la

Manitoba Childcare Coalition. Elle est également membre d'un nouveau groupe créé grâce à un partenariat entre le syndicat des Travailleurs et travailleuses canadien(ne)s de l'automobile et de la Manitoba Nurses Union. Son objectif sera de sensibiliser la population au problème persistant que constitue la violence familiale. Le groupe se nomme Nights of the Round Table, en raison de ses tables rondes qui peuvent se poursuivre assez tard.

Et Roberta ne s'arrête pas là. Elle pourrait bientôt ajouter la mention « étudiante » à sa biographie. Elle a présenté une demande d'admission auprès du Canadian Labour College et entend étudier l'histoire du travail, l'économie, les sciences politiques et la sociologie du travail.

Un atelier pour apprendre comment enquêter sur une plainte

Même si vous avez déjà assisté à l'atelier d'une demi-journée sur le harcèlement organisé par la Commission des droits de la personne, vous pourriez vouloir vous inscrire de nouveau. Selon Donna Seale, la directrice de l'Investigation et de la Médiation à la Commission, des changements d'envergure ont été apportés au programme. « Bien que cet atelier soit l'un des plus fréquentés, on nous demande depuis des années d'apprendre aux gens des méthodes pour enquêter sur des plaintes dans leur lieu de travail. C'est précisément cet objectif que vise notre atelier remanié. »

Saviez-vous que les trois mots les plus importants lorsqu'il s'agit d'enquêter sur des plaintes sont les suivants : document, document, et document? Qui devrait diriger l'enquête? Quelles mesures faut-il prendre avant d'entamer une enquête? Quelles questions faudrait-il poser tant au plaignant qu'au harceleur présumé?

Cet atelier d'une durée de trois heures et demie tentera d'apporter des réponses à ces questions, ainsi qu'à nombre d'autres, tout en continuant de se centrer sur la définition du harcèlement en vertu du Code, sur la façon de déterminer qui est responsable ainsi que sur les moyens d'atténuer la responsabilité en mettant au point des politiques de lutte contre le harcèlement. Nous avons rédigé de nouveaux documents à distribuer, dont un qui est d'un intérêt particulier : un guide qui illustre, étape par étape, la façon de procéder pour enquêter sur des plaintes de harcèlement.

L'atelier sur le harcèlement se veut participatif ; les personnes qui y assisteront peuvent donc s'attendre à se livrer à des exercices pratiques. Il est également à souhaiter que les participants mettent en pratique ces nouvelles aptitudes dans leur lieu de travail.

Le prochain atelier est prévu le 11 juin 2003. Les personnes qui désirent s'inscrire sont invitées à le faire le plus rapidement possible. Les frais d'inscription sont de 50 \$ et comprennent le repas du midi. Pour en savoir plus ou pour s'inscrire, veuillez téléphoner au 945-3007.

Cérémonie de récitation des noms des victimes de l'Holocauste

Le 29 avril 2003, à Winnipeg, ainsi que partout au monde, on se remémorera les victimes du nazisme et leurs noms seront prononcés par des survivants et par des membres de familles de victimes de l'Holocauste, ainsi que par des personnalités publiques et par de simples citoyens.

Cette année, la cérémonie « Unto Every Person There Is A Name » aura lieu le mardi 29 avril 2003 dans la salle du Comité 254 du Palais législatif du Manitoba. La lecture des noms débutera à 9 h 30 et se poursuivra jusqu'à 11 h 45. Tous les participants se rendront ensuite au Monument de l'Holocauste pour y assister au service commémoratif annuel.

Si vous désirez participer à la cérémonie ou avez besoin de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec Madame Maria Fernanda Medina au bureau de la B'nai Brith en composant le 487-9623.

Mary Robinson parlera à l'occasion d'une soirée de levée de fonds

Le samedi 31 mai 2003, Madame Mary Robinson, présidente sortante de l'Irlande et ancienne Haute Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme, prononcera un discours à l'occasion d'une réception organisée en son honneur dans la grande salle de bal de l'Hôtel Fort Garry. Cette réception permettra d'accueillir Madame Robinson au Manitoba, de sensibiliser le public et de recueillir des fonds pour la Manitoba Chair of United Nations Studies.

Les billets pour assister à la réception sont au prix de 50 \$ et donnent droit à un reçu pour fins d'impôt de 35 \$. Pour en savoir plus ou pour commander des billets, veuillez appeler Darcy Duggan au 786-9174.